La Tranclière

Bresse, Dombes, plaine de l'Ain, presque Revermont, La Tranclière hésite mais elle a choisi d'accepter toutes les particularités géographiques pour se forger une identité qui pour en être diversifiée n'en est pas moins riche d'originalité et d'authenticité. La commune est située à la lisière de la Dombes à 10 kilomètres du sud de Bourg-en-Bresse et du nord-ouest de Pont-d'Ain. Son altitude moyenne est d'environ 275 mètres et sa superficie s'étend sur 14,75 km². Anciennement appelée Trancleria, elle porte son nom actuel depuis 1655. La commune compte quelques 300 habitants appelés les Tranclériens.

À l'est se trouve un hameau, celui de Donsonnas qui est d'une taille aussi importante que celle du Bourg. Il est situé dans la partie basse de la commune (altitude 251 mètres).

Quatre routes nous emmènent en son cœur. Celles de Lent, Dompierre-sur-Veyle, Certines et une reliant Donsonnas au centre du village.

Patrimoine et architectural historique

L'église date du XIᵉ siècle. Le chœur fut construit en 1450-1530. Quadrangulaire sous croisées d'ogives, il est éclairé par une grande fenêtre dans le fond. L'allée centrale est faite de dalles de pierre. Le clocher, détruit en 1793, se trouvait au-dessus du sanctuaire. Il était carré et surmonté d'une flèche. Il sera reconstruit en 1799, frappé par la foudre en 1856, reconstruit à nouveau en 1858, bombardé en 1944 et réparé en 1948.

Le monument aux morts, comme de nombreux monuments, est formé essentiellement d'un bloc de pierre en forme de pyramide tronquée. Il fut inauguré le 22 mai 1922.

La mairie abrita jusqu'en 1974 la beurrerie de La Tranclière-Certines-Dompierre-sur-Veyle fondée en 1932. En 1960, M. Vacle lance la fabrication du fromage « L'étoile du Revermont ».

La salle des fêtes, sous l'impulsion du maire de l'époque, M. Joseph Rousset fut construite par les habitants du village. Elle porte son nom.

L'école date de 1838 suite à l'achat d'une maison appartenant à J. CL. Pernet. Refaite à neuf en 1881, la mairie y sera alors installée.

Richesses environnementales

L'essentiel du territoire est constitué par la bordure est du plateau dombiste avec son cortège d'étangs. Par ailleurs, il renferme une particularité essentielle, celle que la plus grande forêt de plaine et de peuplements feuillus du département s'insinue entre ces étangs et forme un couloir écologique majeur.

La gestion raisonnée de ce patrimoine par les habitants a permis la conservation remarquable des espèces animales et végétales reconnues par le classement de beaucoup de sites en ZNIEFF et par l'intégration d'une grande partie de la commune dans la procédure Natura 2000.

Beaucoup de citadins viennent profiter de cette qualité des paysages et des biotopes en parcourant les routes forestières, La Tranclière étant au sud de Bourg la première commune fournissant l'accès à une nature préservée mais qui demande toujours à être respectée.

Actuellement sur la commune sont installés de nombreux artisans, un élevage-pension canin et félin et des gîtes peuvent vous accueillir.

On a coutume de dire que La Tranclière porte bien son nom. Cette tranquillité, vous la ressentirez lors de vos promenades sur ses routes, chemins et sentiers car elle a su au fil du temps préserver son principal atout, son cadre naturel.

Certines

Pour découvrir notre joli village deux circuits de randonnées sont proposés, un panneau explicatif se trouve à côté de la mairie.

Un café-restaurant, une boulangerie et des gîtes peuvent vous accueillir lors de votre passage à Certines.

Le tiers de la commune est recouvert de forêts, son nom y est directement lié : essarter signifie défricher d'où Essartines à l'origine.

Au fil de vos balades vous pourrez admirer aux Rippes, la chapelle datant du XVIᵉ siècle, aujourd'hui desafectée, elle est occupée à titre professionnel.

A plusieurs endroit dans le village, des fours de quartier ont été rénovés, aux Brovières, au Bourg, aux Rippes.

Au cœur du village, l'église de style gothique a été restaurée dans les année 80. Un pigeonnier reconstruit après la guerre se trouve en face de l'église.

Une plaque commémorative à côté du Monument aux Morts rappelle qu'Edgard Quinet a vécu à Certines, son souvenir demeure, le groupe scolaire porte son nom.

Un peu plus loin, en partant sur La Tranclière, le très joli château de Genoud qui porte le nom de son fondateur Pierre de Genoud. Il date du début du XIVᵉ siècle.

Druillat

À 2 km de Pont d'Ain et 20 km de Bourg-en-Bresse, le village de Druillat a la particularité de se situer aux confins de quatre territoires emblématiques de l'Ain : La Bresse au nord, le Revermont à l'est, la Dombes-Côtière au sud-ouest et le Bugey. Ses deux points culminant à 377 m pour le massif boisé du Margueron et 343 m pour le mont Turgon.

Carrefour des diversités paysagères et culturelles de l'Ain, les différents hameaux en sont le reflet. Aussi, vous pourrez découvrir Rossettes (Hautes et Basses), Montbègue (côté plaine de Bresse), Turgon (côté Revermont), Le Roset, La Ruaz (à l'extrême ouest de la commune, en limite de la Dombes) et Le Cruix. Druillat est donc le point de départ idéal pour des escapades bucoliques à pied ou à vélo.

À la découverte du patrimoine

Au village, vous trouverez l'église et son prieuré (aujourd'hui intégré à la salle des fêtes), de la fin du XIIᵉ siècle et début XIIIᵉ siècle, mais aussi des croix de pierre, des fours, des fontaines et des lavoirs.

Le temple de Molissole à un kilomètre au nord-ouest du hameau de Rossettes, était une ancienne possession des Templiers.

Les édifices civils privés pourront se laisser apercevoir :

- Le Château de Prélon (1911),
- Des maisons en pierres roulées (exemple à Montbègue),
- Des maisons en pierre à Turgon,
- Des puits à Rossettes et au Cruix.

Côté nature

L'eau est omniprésente à Druillat.

Le Suran, qui forme la limite orientale jusqu'à son confluent avec la rivière d'Ain, et le Durlet, dévoilent sur leurs rives d'anciens moulins à eau.

Des résurgences de la Dombes offrent de nombreuses sources en contrebas du village. De même, les étangs privés parsemés ici et là, nous rappellent notre lien privilégié avec ce territoire.

Goûter aux produits du terroir

- Au village : vous trouverez une boulangerie, un restaurant et un apiculteur,
- Au Roset : un gîte, un éleveur de gibiers, une charcuterie « à la ferme »,
- À la Ruaz : un volailler,
- Au Mas Pommier : un restaurant.
- À Turgon : un gîte, un viticulteur et une boucherie chevaline.

Nous vous souhaitons une agréable promenade à Druillat.

Tossiat

Le village de Tossiat est situé au pied du Revermont sur une plaine qui s'incline lentement vers la Leschère, un affluent de la Reyssouze. Cette dernière traverse la commune. Ses pentes accueillent encore quelques vignes et plusieurs exploitations agricoles offrent un paysage se partageant entre champs cultivés et prés.

Installé sur un tertre, Tossiat fut fortifié au XIIIᵉ siècle, deux portes munies d'un pont-levis en permettaient l'accès. Des meurtrières et de nombreuses portes et fenêtres chanfreinées ou avec linteau à arc en accolade témoignent de ce passé. Trois des quatre tours d'angle existent encore dont le château de la Garde, remarquable par sa tour octogonale du XVIᵉ siècle.

Le lavoir de la Chanaz (construit en 1850 puis recouvert d'un toit en 1879) est situé à l'extérieur du village au pied de la montagne. Il est alimenté par une source qui autrefois servait à l'eau potable au village et notamment à « la fontaine des quatre platanes » (aujourd'hui, remise en eau l'été en circuit fermé). Ce lavoir a été remplacé au début du XXᵉ siècle par celui de la Balette au cœur du bourg.

Au centre du village, on trouve également l'église Saint-Marcel, édifiée dans la seconde moitié du XVᵉ siècle à partir d'une église romane mentionnée dès 1173. On peut admirer à l'intérieur : un bénitier, des fonds baptismaux gothiques, des statues en bois de Saint-Marcel et de Saint-Roch et un maître-autel du XVIIIᵉ avec deux reliquaires. On trouve dans l'abside un tabernacle avec une grille en fer forgé datant XVIᵉ siècle. Deux cadrans solaires habillent le mur sud.

Commerces, services, école, équipements sportifs, entreprises, Tossiat est un village rural vivant qui accueille volontiers les visiteurs dans ses restaurants, gîtes et chambres d'hôtes.

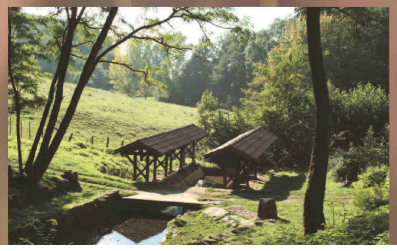

Journans

Journans, petit village viticole, est situé sur le versant ouest de la chaîne du Revermont, à mi-chemin entre Bourg-en-Bresse et Pont-d'Ain. Il a su préserver l'architecture traditionnelle des maisons vigneronnes, avec leurs caves voutées et leurs escaliers de pierre. On y voit des linteaux chanfreinés, des fenêtres à meneaux, des colombages ou des blasons. On trouve même le seul pilier d'angle constitué d'une vis à pressoir en bois.

La source de la Reyssouze, les nombreux points de vue sur la plaine bressane et les sentiers de balades à travers les vignes, les prairies et les forêts, attirent promeneurs et vacanciers qui peuvent profiter des produits à la ferme (une chèvrerie, des vignerons), des gîtes ruraux, du bistro-resto et d'une galerie d'art.

La chèvre Capucine guidera les enfants le long d'une **promenade-jeu** sur les traces de la rivière secrète. Ils pourront également s'arrêter à **La clairière des petits lapins**, site naturel de motricité et d'escalade ouvert aux 3 -12 ans **sous la responsabilité des parents ou d'un accompagnateur**.

Attention : l'escalade est réservé aux groupes accompagnés d'un moniteur agréé.

Depuis 2005, la notoriété de Journans est attachée aux Journandises, balade artistique qui transforme le village en galerie d'art à ciel ouvert le temps d'un week-end, début juillet.

L'église paroissiale Saint-Vincent est dédiée au patron des vignerons. On y trouve un maître-autel en marbre polychrome, un bénitier en marbre, des fonds baptismaux octogonaux décorés d'arcatures gothiques, une statue de Saint-Vincent et deux tableaux de l'école bressane du XVIIᵉ, récemment restaurés.

La chapelle St-Valérien, sur le GR 59, offre un magnifique point de vue sur le village. Elle comprend un chœur et une nef du Moyen Âge ainsi qu'une « Vierge à l'Enfant » du XVIᵉ siècle, classée.

Saint-Martin du-Mont

La commune, constituée de 15 hameaux, développe une superficie de 2 809 ha est partagée entre la plaine de Bresse, les contreforts du Sud Revermont, la vallée du Suran. Le bourg perché à 362 m d'altitude, offre un panorama magnifique sur la Dombes, la plaine de l'Ain, la Côtière et la Bresse, jusqu'aux monts du Lyonnais, du Beaujolais, du Mâconnais.

La vaste étendue de plaine à l'ouest, constituée d'alluvions tertiaires et quartenaires, permet une activité agricole intensive orientée vers la production céréalière et l'élevage. Les coteaux du Revermont formés de dépôts argileux et calcaires, sont favorables à la culture de la vigne. Nos vins pétillants (AOC), issus des cépages Poulsard et Gamay, sont à découvrir.

Les circuits de promenades pédestres invitent à la découverte de paysages contrastés et d'un patrimoine varié.

Le Mont Pilon (Croix de la Dent-555 m) est le point culminant de la commune et du canton.

Un patrimoine varié :

- **L'église St-Laurent** dont les 5 vitraux du chœur représentent le Sacré-Cœur, Saint-François-de-Sales et Saint-Martin.
- **La Chapelle de N.D. de l'Orme** aurait été édifiée au XVIIᵉ siècle à la place d'un oratoire.
- **Trois châteaux privés** dits de Chiloup, de Pommier, de la Roche.
- **Quinze croix (ou calvaires) dont treize en pierre, une en fer forgé et une en bois** délimitent les carrefours.
- **De nombreux fours** privés sont répartis dans les hameaux de la commune, ainsi que ...
- **De nombreux lavoirs et fontaines**
- **Des vignes :** Les belles pentes exposées au soleil sont recouvertes de vignes et produisent un vin pétillant naturel, d'appellation d'origine contrôlée Bugey mousseux, issu des cépages Poulsard et Gamay, appréciés pour leur bouquet et leurs arômes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESSE DOMBES SUD-REVERMONT

237, rue de la Dombes
01160 LA TRANCLIÈRE
Tél. 04 74 42 65 03
Fax 04 74 51 67 55
ccdbsr@ccdbsr.fr
cc-bdsr.fr

Recommandations aux randonneurs

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication téléphone portable) et de bonnes chaussures.

Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir.

Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard !

Refermez les barrières rencontrées sur le parcours.

Le randonneur doit respecter :

- Les autres utilisateurs des chemins : soyez courtois.

En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office national des forêts ou de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ain sur les territoires concernés.

- Le milieu qu'il traverse : ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette).
- Le paysage : n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet.
- La tranquillité des lieux : ne laissez pas divaguer les animaux, ne criez pas...
- Le code de la route sur les portions de circuits goudronnés.

Réalisation atmosphère studio - St Denis/Bugey - 04 74 38 21 27
Mars 2015 - Crédit photos CCDBSR - Ne pas jeter sur la voie publique

Chemins de randonnées

... à pied ou à vélo